

# Le principe de précaution



*Du savoir au savoir-faire*

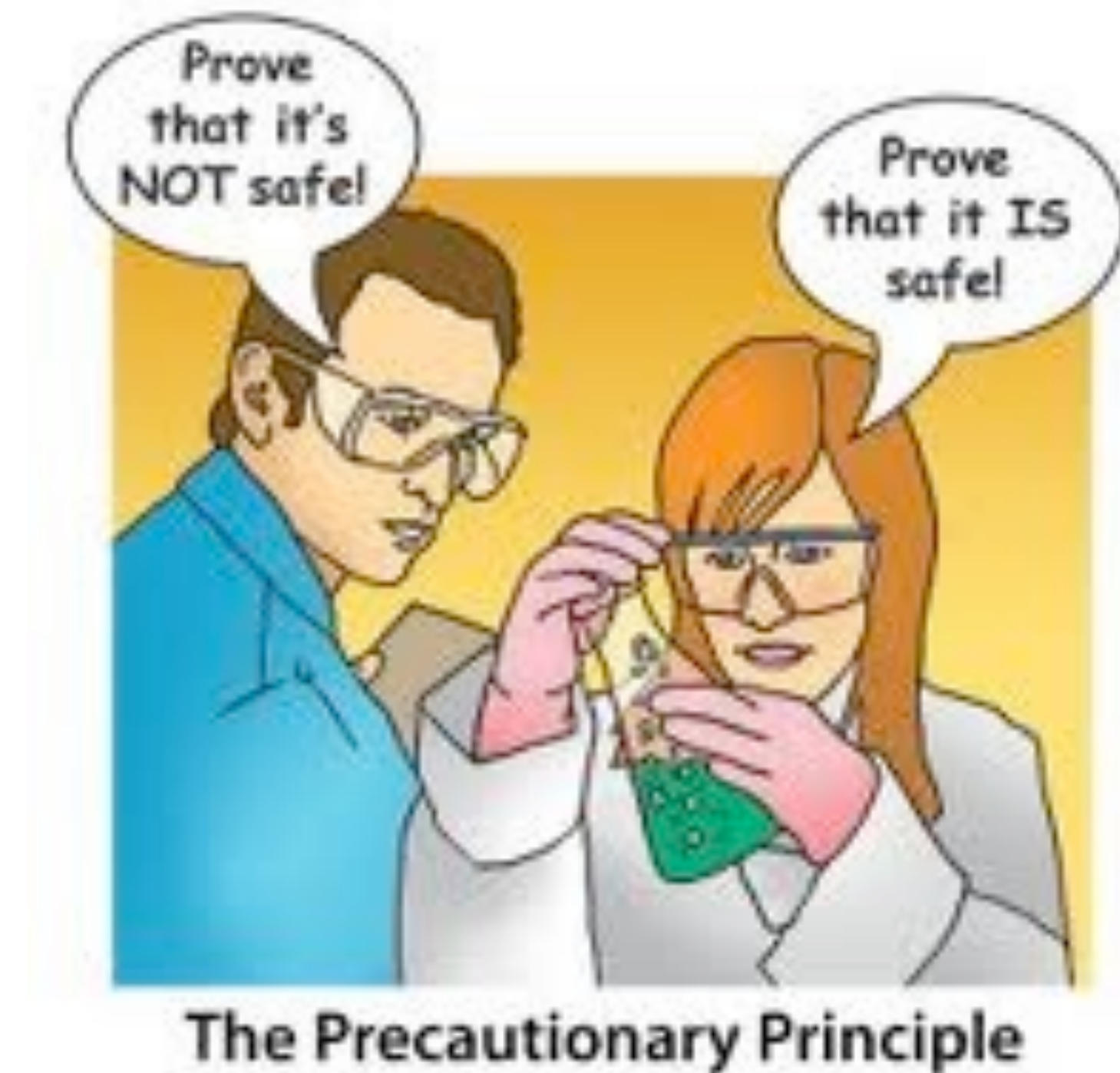
*8 novembre 2012*

Ghislaine Mathieu, MA, Ph.D(c) Bioéthique  
Département de médecine sociale et préventive  
Université de Montréal  
[ghislaine.mathieu@umontreal.ca](mailto:ghislaine.mathieu@umontreal.ca)

# Plan de la présentation

---

- ▣ Définitions
- ▣ Bref historique du PP
- ▣ Discussion autour du PP
- ▣ Nanotechnologies et PP



# Prudence/Prévention/Précaution

---

- ▣ La **prudence** impose d'évaluer les risques et de les communiquer, de prendre des dispositions pour éviter des dommages à autrui (ex. : l'amiante, le tabac)
- ▣ La **prévention** fait appel à des risques avérés, prévisibles, avec une probabilité d'occurrence relativement élevée  
(ex. : les déchets nucléaires)
- ▣ La **précaution** concerne les risques potentiels ou hypothétiques, mal ou non connus, non probabilisables  
(ex. : les OGM, les nanotechnologies)

(Sékpona-Médjago, T.T., 2010; Hunyadi, M. Du bon usage du principe de précaution, 2004; Cadre de référence en gestion des risques pour la santé dans le réseau québécois de la santé publique, Institut national de santé publique, jan. 2003)



# Caractérisation du risque

---

- ▣ Risque avéré (démontré et certain)
- ▣ Risque potentiel (plausible, mais incertain)

# De quelle précaution parle-t-on?

---

- Approche de précaution ?
- Principe de précaution ?
- Politique de précaution ?

(van Griethuysen, P., Le principe de précaution : quelques éléments de base, Les Cahiers du RIBios, no 4, 2004)

# Implantation du Principe de Précaution au niveau international...

---

- ▣ 1972 : Conférence de Stockholm
- ▣ 1979 : Hans Jonas publie : « Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique »
- ▣ 1982 : Charte mondiale de la nature (Stockholm)
- ▣ 1983 : Convention de Carthagène
- ▣ 1984-1987-1995 : Traités de la Mer du Nord
- ▣ 1985-1987 : Convention de Vienne et Protocole de Montréal
- ▣ 1989 : Convention de Bâle
- ▣ 1992 : Traité de Maastricht
- ▣ 1992 : Sommet de Rio – biodiversité et changements climatiques
- ▣ 1994 : Organisation mondiale du commerce
- ▣ 1995 : France - étendre à la santé (publique)
- ▣ 1996 : Convention de Bamako
- ▣ 1997 : Protocole de Kyoto
- ▣ 2000 : Protocole de Carthagène
- ▣ 2004 : Charte de l'environnement



## ... au Canada et au Québec

---

- ▣ Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)
- ▣ Loi sur les produits antiparasitaires (2002)
- ▣ Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada – ou lois sur les espèces en péril (2002)
- ▣ Loi sur la sécurité des produits de consommation (2008)
- ▣ Loi québécoise sur le développement durable (2006)
- ▣ Loi québécoise sur le patrimoine culturel (2011)
- ▣ Loi québécoise sur la qualité de l'environnement (mise à jour 2012)

# Le principe de précaution s'impose...

---

- « Lorsque des activités humaines risquent d'aboutir à un danger moralement inacceptable, qui est scientifiquement plausible, mais incertain, des mesures doivent être prises pour éviter ou diminuer ce danger. Le danger moralement inacceptable est un danger pour les humains ou pour l'environnement qui est :
- menaçant pour la vie ou la santé humaine, ou bien;
  - grave et réellement irréversible, ou bien;
  - inéquitable pour les générations présentes ou futures, ou bien;
  - imposés sans qu'aient été pris dûment en compte les droits humains de ceux qui le subissent. »



## □ Le PP :

- une option comme une autre ?
- une menace ?
- un passage obligé ?



# Les critiques du pp

---

- ❑ Principe d'inaction
- ❑ Science « culpabilisée »
- ❑ Frein au progrès scientifique et au développement économique
- ❑ Perte d'autonomie pour la communauté scientifique
- ❑ Protectionnisme commercial



(Sabine Plaud, Principe de précaution et progrès scientifique, Éthique et Économique, 7 (2), 2010; Dominique Lecourt, La Santé face au Principe de Précaution, 2009; Oliver Godard, Le principe de précaution, Revue Projet, 293, 2006)

# Objectifs du PP

---

- ❑ Maximiser la connaissance des conséquences des développements technologiques (bénéfices escomptés vs risques potentiels, hypothétiques)
- ❑ Évaluer de manière impérative les dangers probables et possibles ET les bénéfices des technologies
- ❑ Élaborer de nouveaux savoirs, pour reconnaître ce qu'il faut faire et ne pas faire, ce qu'il faut admettre et ce qu'il faut éviter : quand... comment... qui... pourquoi ?
- ❑ Reconnaître LA RESPONSABILITÉ PARTAGÉE des acteurs

*(Hans Jonas, Pour une éthique du futur, 1992)*



# Actions spécifiques au PP

---

- ▣ Identifier
- ▣ Évaluer
- ▣ Déterminer des mesures temporaires ou provisoires et proportionnées
- ▣ Examiner les coûts et les bénéfices des mesures retenues vs les coûts et les bénéfices de l'inaction
- ▣ Soutenir le développement scientifique
- ▣ Ré-examiner les mesures



# Des mauvais usages du PP

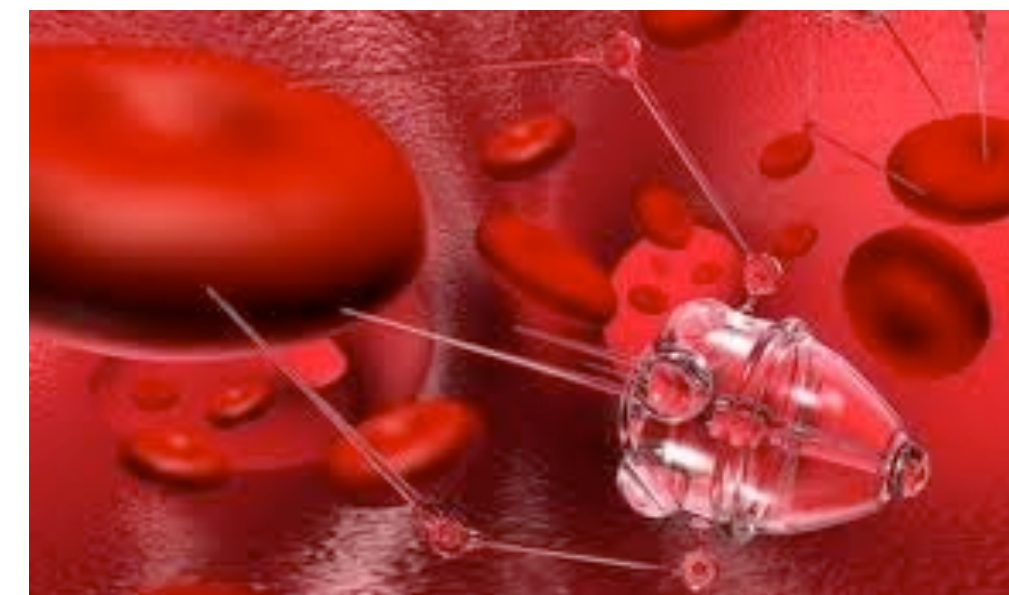
---

- ❑ Focaliser sur le scénario du pire ou le risque zéro
- ❑ Se méfier des développements technologiques
- ❑ Négliger les questions économiques et sociales des acteurs
- ❑ Laisser des intérêts particuliers orienter l'action
- ❑ Devenir un prétexte pour actions protectionnistes
- ❑ L'utiliser de manière excessive = dérive vers une société frileuse et méfiante

# Nature des mesures possibles

---

- ▣ Lois, règlements, mesures (temporaires) pour limiter les possibilités de dangers ou restreindre l'amplitude des dangers
- ▣ Considérer les conséquences positives et négatives des mesures envisagées vs non-intervention
- ▣ Financement de programmes de recherche
- ▣ Mesures d'informations publiques
- ▣ Moratoire





# Essentiellement, le PP c'est...

---

- ... un défi qui s'inscrit dans un contexte
- ... un processus qui s'inscrit dans le cadre général d'évaluation et de gestion des risques
- ... un appel aux décideurs publics pour une prise de décision rationnelle fondée sur l'éthique

(Callon et al, Agir dans un monde incertain, Seuil, 2001; Beck, Agir dans un monde incertain, La Société du risque, Flammarion, 2001; Grison, Le principe de précaution, un principe d'action, l'Harmattan, 2009; van Griethuysen, P., Le principe de précaution : quelques éléments de base, 2004)

# L'éthique autour du PP

---

- ▣ Quels risques peut-on faire courir à des tiers, à la société dans son ensemble et aux générations actuelles et futures ?
- ▣ Qui définit ces risques ? Et à partir de quels critères ?
- ▣ Quelles limites faut-il instaurer ?
- ▣ Quels sont les coûts des mesures à prendre par rapport aux bénéfices, voire aux risques associés à ces mesures ?
- ▣ Comment prendre en compte l'ensemble des intérêts des différents groupes concernés en tenant compte des **valeurs éthiques fondamentales** ?

# Valeurs et PP

---

- ▣ Intégrité physique (environnement et santé humaine)
- ▣ Autonomie (capacité de se gouverner soi-même) vs Interdépendance et solidarité sociale
- ▣ Bienfaisance (mieux être collectif)
- ▣ Non-malfaisance (ne pas causer de préjudice)
- ▣ Non-discrimination (mieux-être collectif)
- ▣ Justice (répartition équitable des fardeaux et des bénéfices)



# PP et nanotechnologies

---



# De quels risques parle-t-on ?

---

- ▣ Fabrication, manutention, transport, entreposage, élimination...
- ▣ Inhalation, ingestion, voie cutanée...
- ▣ Contamination de l'environnement
- ▣ Réactivité à certaines substances / interactions croisées / effets cumulés
- ▣ Traçabilité



# Discussion

---

- ❑ On applique le PP sur toutes les nanotechnologies ? Sur la recherche dans le domaine ? Sur le procédé de fabrication des nanotechnologies ? Sur leurs usages ou leurs applications ?
- ❑ Quelles interventions sont possibles ?
- ❑ Faut-il des mécanismes de régulation particuliers ? Qui doit décider ? Qui doit les faire appliquer ?
- ❑ Faudrait-il en faire un objet de débat public ?

---

# MERCI